



Arnaque aux tickets de la française des jeux

Par **MARTINE Raymond**, le **22/05/2010** à **01:05**

Ayant découvert une fraude à la vente des tickets à gratter de la française des jeux, j'ai contacté celle-ci par mail. La réponse fut immédiate et un contrôle du détaillant a été fait 2 jours après mon courrier. Ce contrôle s'étant révélé positif, la FDJ a immédiatement retiré les tickets ainsi que son agrément à ce détaillant. Pour ma part je n'ai reçu qu'un remerciement de la FDJ sans aucune autre action pour me dédommager de mon réel "manque à gagner". Les tickets vendus étaient légèrement grattés sur la case "nul si découvert" et ainsi le détaillant pouvait se garder les tickets gagnants et vendait les tickets perdants. J'aimerais savoir comment faire pour être donc dédommager soit par la FDJ soit par le détaillant indélicat.